CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Réunion de Conseil d'administration du 6/04/11 à 18H

Salle de Réunion du Siège communautaire à Ocquerre

Compte-rendu

ÉTAIENT PRÉSENTS :

VINCENT CARRE, ANNICK CROIZETTE, HENRY DEHACQ, PASCALE ETRONNIER, MICHEL FOUCHAULT, CHANTAL GIRAUD, FRANCOISE KRAMCZYK, ISABELLE KRAUSCH, VIVIANNE LARTIGUE, LAURENCE LEROUX, GUY MICHAUX, NICOLE PAPELARD, ANNAMARIA SCANCAR, LAURENCE WAGNER.

ABSENTES ET AYANT DONNÉ POUVOIR :

CHRISTINE JAVERI À GUY MICHAUX, VALERIE SOULIER À MICHEL FOUCHAULT.

ABSENTS :

MARIE-AGNES FAYE, MICHELE GLOAGUEN, CHRISTINE LASSIEGE, CELINE MARTIN, STEPHANE RIBEIRO.

Assistait à la réunion :

A. BOURGEOIS, Directeur du service comptabilité du Pays de l'Ourcq et M. DUCHESNE, Directeur du C.I.A.S. du Pays de l'Ourcq.

Il est procédé à l'appel, 11 membres sont à ce moment présents.

M. FOUCHAULT remercie les délégués présents.

Il ouvre la séance et propose d'élire Mme Annamaria SCANCAR comme secrétaire de séance.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. FOUCHAULT remercie Mme GUENEZAN.

Il invite M. DUCHESNE à donner lecture du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil d'Administration du C.I.A.S. du 9 mars 2011.

Aucune remarque n'étant formulée, il propose au Conseil d'adopter le compte-rendu de la réunion du 9 mars dernier.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

Finances

● Approbation du Compte de gestion 2010

M. FOUCHAULT invite le Conseil à procéder à l'approbation du Compte de Gestion 2010 établi par Mme le Receveur de la collectivité, celle-ci confirmant qu'il est conforme aux écritures de l'ordonnateur.

• Section d'Exploitation : Excédent de 285.084,24 € avec :
✔ un total en dépenses de 732.604,98 €
✔ un total en recettes de 1.017.689,22 €
• Section d'Investissement : Néant
• Résultat global de clôture 2010 : Excédent de 285.084,24 €

Il invite alors le Conseil à procéder à l'approbation du Compte de Gestion 2010.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

● Vote du compte administratif 2010

M. FOUCHAULT rappelle que le compte administratif 2010 est le premier du C.I.A.S. qui a débuté son activité le 1er janvier 2010 et qu'en conséquence, il n'y a pas de résultat antérieur.

M. MICHAUX invite A. BOURGEOIS à présenter le compte administratif section par section.

• Section d'Exploitation : Excédent de 285.084,24 € avec :
✔ un total en dépenses de 732.604,98 €
✔ un total en recettes de 1.017.689,22 €
• Section d'Investissement : Néant
• Résultat global de clôture 2010 : Excédent de 285.084,24 €

M. MICHAUX invite alors le Conseil à procéder à l'approbation du Compte administratif 2010 qui est conforme au Compte de Gestion de Madame le Receveur.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

● Affectation du résultat 2010 :

Suite au vote du compte administratif 2010, M. FOUCHAULT invite A. BOURGEOIS à présenter le projet d'affectation du résultat 2010 :

Exercice 2010 :	
a) Fonctionnement	
Excédent antérieur reporté	0,00
Solde d'exécution 2010	285 084,24
Excédent de clôture de fonctionnement 2010	**285 084,24**
b) Investissement	
Déficit antérieur reporté	0,00
Solde d'exécution 2010	0,00
Résultat de clôture d'investissement 2010	**0,00**
Restes à réaliser 2010 :	
Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Solde des restes à réaliser 2010 en investissement	**0,00**
Capacité de financement en investissement	0,00
Proposition d'affectation du résultat 2010 :	
001 Résultat antérieur reporté en investissement	0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	285 084,24
Résultat de fonctionnement affecté	285 084,24

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à se prononcer sur cette affectation de résultat.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

● Examen et vote du Budget 2011

M. FOUCHAULT invite A. BOURGEOIS à présenter le projet de Budget 2011 du C.I.A.S..

Celui-ci remarque que le projet de Budget 2011 reprend les éléments évoqués dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire 2011 le 9 mars 2011 dernier et présente ses grandes lignes.

M. FOUCHAULT souligne que le budget est proposé à l'équilibre en intégrant une subvention de la Communauté de communes de 825 K€ et invite le Conseil à approuver le budget 2010 établi comme suit :

- Total de la section de Fonctionnement : 1.204.894,24 €
- Total de la section d'Investissement : 40.400,00 €

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

Mmes CROIZETTE ET GIRAUD ET M. DEHACQ rejoignent alors l'Assemblée.

● Cadence d'amortissement de biens immobilisés

M. FOUCHAULT informe le Conseil d'Administration du C.I.A.S. que, dans le cadre de la réglementation comptable, il doit adopter un régime de cadence d'amortissement de certains biens immobilisés à l'actif du CIAS.

A. BOURGEOIS souligne que le cadencement proposé est identique à celui adopté par la Communauté de communes et présente ensuite les cadences d'amortissement :

- Bien de faible valeur (inférieure à 600 € HT) : 1 an

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- Logiciels : 4 ans
- Etudes et recherches : 5 ans

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

- Voiture, véhicule de transport de personnes : 4 ans
- Voiture d'enfants : 3 ans
- Mobilier : 10 ans
- Matériel électrique ou électronique : 4 ans
- Petits matériels techniques : 3 ans
- Matériel informatique : 4 ans
- Equipement ludique : 5 ans
- Elément de signalétiques : 10 ans
- Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonique : 10 ans
- Matériel de sécurité : 10 ans

M. FOUCHAULT propose au Conseil d'adopter les cadences d'amortissement présentées pour le budget du CIAS (M 14) et propose également que la reprise des subventions transférables se pratique sur la même durée que l'amortissement du bien subventionné.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

Petite Enfance

● Modification du règlement de fonctionnement de la Halte-Garderie du Pays de l'Ourcq

M. FOUCHAULT rappelle que le Conseil d'Administration du 9 mars dernier a validé le principe de développer le fonctionnement actuel de la Halte-Garderie en augmentant le nombre de jours d'ouverture par semaine (3 jours et demi au lieu de 2 actuellement) ainsi que le nombre d'enfants accueillis simultanément (20 places agréées au lieu de 18 à ce jour) et ce, à partir de la rentrée prochaine de septembre 2011.

Il ajoute qu'il convient par conséquent de modifier les articles du règlement de fonctionnement correspondants et de faire quelques mises à jour nécessaires depuis la mise en place de ce règlement.

Il demande ensuite à M. DUCHESNE de présenter les modifications apportées au règlement.

Après une lecture du document, M. FOUCHAULT propose au Conseil d'Administration d'adopter ces modifications au règlement de fonctionnement. Il précise qu'une fois adopté, ce document sera ensuite transmis au Conseil général et à la CAF de Seine-et-Marne.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Convention de partenariat et de financement pour le fonctionnement de la Halte Garderie 2010 : autorisation donnée au Président de signer la convention avec la Mutualité Sociale Agricole (M.S.A..)**

M. FOUCHAULT rappelle que dans le cadre de sa politique d'action sociale et familiale en milieu rural, la Mutualité Sociale Agricole (M.S.A.) soutient le fonctionnement de la Halte-Garderie et de l'Accueil de Loisirs du Pays de l'Ourcq.

Il indique que la M.S.A. propose la signature d'une nouvelle convention annuelle appelée « Accord partenarial », applicable du 1er janvier au 31 décembre 2010 et ce, afin de définir et d'encadrer les modalités de versement de l'aide financière de 2.370,15 € (rappel 1.131,91 € en 2009) pour la Halte-Garderie.

M. FOUCHAULT propose au Conseil d'Administration de l'autoriser à signer cette convention concernant la période du 1er janvier au 31 décembre 2010.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Convention de partenariat et de financement pour le fonctionnement de l'Accueil de loisirs sans hébergement maternel 2010 : autorisation donnée au Président de signer la convention avec la Mutualité Sociale Agricole (M.S.A..)**

M. FOUCHAULT présente ensuite une autre convention proposée par la M.S.A. concernant l'Accueil de Loisirs du Pays de l'Ourcq.

Il signale que cette convention proposée par la M.S.A. « Accord partenarial », correspond également à la période du 1er janvier au 31 décembre 2010 et précise que l'aide financière est de 2.069,76 € (rappel 1.339,58 € en 2009) pour l'Accueil de Loisirs du Pays de l'Ourcq.

M. FOUCHAULT propose de l'autoriser à signer cette convention concernant la période du 1er janvier au 31 décembre 2010.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Création d'un poste d'Educateur de Jeunes Enfants (E.J.E.) à Temps non complet (0,75 E.T.P.) - Responsable du second Relais Assistantes Maternelles (avancement de grade d'un agent).**

M. FOUCHAULT propose ensuite d'ajouter un point à l'ordre du jour relatif à la thématique Petite-enfance Enfance, il s'agit de la Création d'un poste d'Educateur de Jeunes Enfants (E.J.E.) à Temps non complet (0,75 E.T.P.) - Responsable du second Relais Assistantes Maternelles (avancement de grade d'un agent).

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

M. FOUCHAULT informe que l'agent nommé responsable du RAM (N°1) a réussi le concours d'E.J.E.. Après avoir rappelé la mission et les activités de ce poste, il propose au Conseil de créer un poste d'E.J.E. afin qu'il puisse nommer cet agent sur ce poste.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

Mme LARTIGUE et M. MICHAUX quittent la séance.

Personnes handicapées

- Demande d'aide

M. FOUCHAULT rappelle qu'au cours d'une précédente séance le 13 décembre dernier, le Conseil avait réfléchi aux aides possibles (aides légales et aides facultatives) que pouvaient octroyer les C.C.A.S ou C.I.A.S..

Il ajoute que, suite à une réunion qui s'est tenue le 12 janvier 2011, avec les représentants élus des C.C.A.S. afin de faire l'état des lieux du fonctionnement des C.C.A.S. des 22 communes, plusieurs pistes de travail ont été actées dont celle pour le C.I.A.S.. d'avoir comme attribution effective les personnes handicapées, en effet, cette compétence ayant été transférée par la Communauté de communes au C.I.A.S. en décembre 2008.

M. FOUCHAULT propose par conséquent d'examiner à nouveau la demande d'aménagement d'un appartement pour une personne handicapée habitant la Commune de Trocy-en-Multien.

Il invite M. DUCHESNE a présenter la situation.

A l'issue de la présentation, une discussion très animée entre les membres du Conseil permet de dégager plusieurs paramètres, qu'il conviendra de confirmer et compléter dans une délibération ultérieure (ex : enveloppe globale, montant maximum octroyé, accompagnement de la personne ou de la famille, autres aides légales possibles...).

M. FOUCHAULT propose d'allouer une aide exceptionnelle de 6.000 € à cette personne afin d'adapter son logement à son handicap.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

M. FOUCHAULT propose également aux membres du Conseil de réfléchir dans le cadre d'une réunion spécifique à la création du dispositif d'aide aux personnes handicapées et à ses modalités d'attribution. Il invite tous les membres du Conseil à participer à ce groupe de travail.

Information et questions diverses

Partenariat C.C.A.S. / C.I.A.S.

M. DUCHESNE informe, qu'un courrier a été adressé à l'endroit des C.C.A.S. les invitant à participer à la constitution des quatre commissions thématiques consultatives.

Intervention Point Information Jeunesse dans les Collèges du Pays de l'Ourcq

M. CARRE demande quel est le suivi des jeunes Collègiens d'Armentières-en-Brie par l'animateur Point Information Jeunesse (FOCEL), puisque les jeunes adolescents d'Armentières-en-Brie sont scolarisés au Collège de Trilport.

M. DUCHESNE répond, qu'effectivement d'autres Communes rencontrent cette question, telle que Marcilly, Douy-la-Ramée.... Bien évidement l'animatrice P.I.J. ne pourra pas intervenir aux Collèges de Trilport et de Crégy-les-Meaux voire Saint Soupplets, cependant elle est en contact avec les jeunes par le relais de l'animation itinérante et des Points Accueil Jeunes sur les communes. Il signale qu'une réflexion est en cours dans le cadre du marché public prochain relatif à cette thématique afin d'imaginer des permaneneces P.I.J. dans les Communes du Pays de l'Ourcq.

M. FOUCHAULT propose que le prochain Conseil d'Administration du CIAS se déroule le mercredi 18 mai à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé, M. FOUCHAULT lève la séance à 19h40.

Le Secrétaire de séance

Annamaria SCANCAR

Centre Intercommunal d'Action Sociale C.I.A.S. Pays de l'Ourcq (Seine-et-Marne)